



Fonds Régions et Ruralité (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Priorités d'intervention 2022

Pour la période se terminant le 31 décembre 2022

MRC du Val-Saint-François

Adoptées le 8 décembre 2021
Résolution CM-2021-12-05

Mise en contexte

Le Fonds Régions et Ruralité (FRR) a été mis en place le 1^{er} avril 2020 afin d'assurer une continuité à soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Ce Fonds découle d'une entente entre le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et la municipalité régionale de comté (MRC) du Val-Saint-François. Celui-ci remplace l'ancien Fonds de développement des territoires (FDT).

Le ministère a délégué à la MRC la gestion du FRR – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, afin de réaliser les actions suivantes :

- Réaliser ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique, aménagement du territoire ou autre);
- Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et les entreprises;
- Mobiliser les communautés et les soutenir à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- Établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes gouvernementaux;
- Soutenir le développement rural.

Le présent document énumère les priorités d'intervention de mise en œuvre de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC.

En soutien aux différentes mesures, la MRC du Val-Saint-François dispose d'une équipe dédiée à la mise en œuvre des différentes responsabilités relevant des MRC, telles que :

- Aménagement du territoire
- Environnement et gestion des matières résiduelles
- Gestion des cours d'eau
- Foresterie
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Évaluation foncière
- Développement économique
- Économie circulaire
- Développement du réseau cyclable
- Développement du territoire
- Développement touristique et culturel
- Développement agroalimentaire et participation au projet ARTERRE
- Attraction et rétention des jeunes par le projet Place aux jeunes
- Attraction et rétention de nouveaux arrivants par le projet Réseau d'accueil estrien

Priorités d'intervention

Conformément aux articles 18 et 26 de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, la MRC du Val-Saint-François a ciblé les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaite se concentrer en 2022, au regard des enjeux qui sont importants pour l'ensemble du territoire de la MRC. À cet égard, l'article 26 de l'entente énumère les mesures que la MRC peut

mettre en place en affectant le FRR – Volet 2. Les mesures porteront notamment sur les objets suivants :

- a) *la réalisation de mandats au regard de la planification et l'aménagement et développement du territoire de la MRC*
 - i. Répondre aux besoins des municipalités de la MRC et du milieu en adaptant la réglementation et les outils de planification (schéma d'aménagement révisé) pour soutenir les collectivités dans leurs projets de développement, structurant pour leur développement local et régional (exemple : modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC pour répondre aux enjeux de développement des municipalités du territoire, aider les municipalités et les promoteurs à structurer leur projet et les guides à travers les différentes autorisations nécessaires auprès des autres intervenants gouvernementaux;
 - ii. Application du règlement régional sur la forêt dans un objectif de mise en valeur et d'aménagement durable de la forêt privée du territoire par la ressource dédiée de la MRC;
 - iii. Poursuivre la révision du schéma d'aménagement de la MRC. Terminer les portraits et bilan des activités, activités de concertation pour mieux définir les prochaines orientations d'aménagement et rédaction de celle-ci;
 - iv. Aider la prise de décision en aménagement par la mise à jour des différentes données géographiques et par la prise d'inventaire constante selon les besoins des divers services de la MRC;
 - v. Finaliser l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques à l'échelle de la MRC, en collaboration avec les partenaires du milieu et débiter la mise en œuvre du plan;
 - vi. Poursuivre la participation et la collaboration de la MRC aux divers travaux des bureaux de projets de gestion des zones inondables.

- b) *La mise en œuvre des diverses planifications du territoire de la MRC*
 - i. Poursuivre les démarches requises afin d'obtenir l'attestation officielle du ministre pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et mettre en œuvre le schéma.
 - ii. Poursuivre le processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François 2023-2029 (consultations publiques, envoi du PGMR révisé pour analyse de conformité.etc);
 - iii. Poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan de gestion des matières résiduelles du Val-Saint-François 2016-2023 (exemples : projet de gestion responsable du polystyrène, tournée des écoles, escouade verte, etc.);
 - iv. Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et de son plan d'action 2016-2021. Pour 2022, les actions qui seront travaillées sont entre autres : la révision du plan d'action du PDZA, le lancement du répertoire agroalimentaire au grand public, le développement de circuits agrotouristiques, le développement des RDV « agro » du Val, la promotion des formations et du mentorat, le développement des points de vente de Créateurs de saveurs dans la MRC, le guide d'achat local pour les municipalités, promouvoir le concept de communauté nourricière;
 - v. Mise en œuvre d'un plan de communication visant principalement à promouvoir les services et à faire rayonner les attraits de la MRC auprès des partenaires, des citoyens, des touristes et de potentiels nouveaux résidants;

- vi. Entamer une démarche de planification stratégique de la MRC, pour soutenir et orienter notamment la démarche de révision du prochain schéma d'aménagement de développement de la MRC.
- c) *Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle (notamment dans les domaines social, culturel, touristique, technologique, aménagement du territoire et environnemental);*
- i. Offrir du soutien aux municipalités en rendant disponibles des données géomatiques et cartographiques sur un support de visualisation approprié (Arc Reader) et des outils technologiques essentiels à la prise de décision municipale;
 - ii. Organiser des rencontres entre officiers municipaux pour aider à la formation, pour faciliter les échanges et pour accroître les compétences et les connaissances des personnes ressources des municipalités;
 - iii. Offrir du soutien technique aux municipalités dans l'application des mesures de protection environnementale (exemple : bande protection riveraine des cours d'eau et autres);
 - iv. Offrir un soutien technique aux municipalités en terme de foresterie urbaine et en aménagement du territoire.
- d) *L'entretien et l'amélioration du réseau cyclable régional la Cantonnière, de façon à assurer la qualité, l'esthétisme et la sécurité des usagers du réseau, en plus de doter le réseau cyclable d'un plan de développement à long terme. Évaluer le meilleur modèle à mettre en place pour assurer la gestion du réseau cyclable. Développer de nouveau sentier.*
- e) *La gestion relative à l'écoulement des cours d'eau sous la compétence de la MRC;*
- i. Soutenir les municipalités dans les problématiques liées aux cours d'eau et l'application règlementaire;
 - ii. Proposer des modifications aux outils règlementaires de la MRC afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des cours d'eau;
 - iii. Fournir un soutien informatif aux citoyens en matière de cours d'eau, effectuer des visites terrains et planifier des rencontres d'informations publiques, au besoin;
 - iv. Tenir et maintenir un inventaire des cours d'eau de la M.R.C. et des demandes des citoyens;
 - v. Administrer le Fonds cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François.
- f) *La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise*
- i. Fournir une expertise technique et un accompagnement aux entreprises en démarrage, en consolidation ou en expansion, que ce soit dans les secteurs manufacturier, industriel, commercial, touristique, culturel ou agricole;
 - ii. Continuer la gestion des différents Fonds dédiés à l'entrepreneuriat : Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) et Programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME);
 - iii. Offrir un soutien financier aux jeunes promoteurs et aux entreprises d'économie sociale, dans la mesure des enveloppes disponibles;
 - iv. Contribuer au réseau Accès entreprises Québec (AEQ), participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau AEQ et inscrire les interventions des conseillers AEQ en

- complémentarité avec les intervenants de la région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;
- v. Participer à divers comités locaux et régionaux et créer des partenariats afin de promouvoir et de soutenir l'entrepreneuriat (Table de la main d'œuvre, Économie Estrie, Performance PME, Défi OSEntreprendre, Créavenir, etc.);
 - vi. Assurer la continuité du projet l'ARTERRE
- g) *La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, sentiers cyclables et transport collectif;*
- i. L'équipe de la MRC, en particulier du service de Développement Val-Saint-François, est responsable du soutien au développement et de la promotion des activités des communautés locales du Val-Saint-François. Elle assure un soutien à l'animation du milieu et coordonne divers projets structurants pour les communautés rurales via le Fonds d'initiatives culturelles (FIC), la Politique de soutien aux projets structurants et le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), de même que grâce à sa participation au projet régional Réseau d'accueil estrien.
- h) *Le soutien au développement du territoire, sur le territoire de la MRC, soit les 18 municipalités.*
- i. Le FRR contribuera à soutenir le développement du territoire par la reconduction du Fonds de soutien aux projets structurants.
- i) *Dans les cas où le conseil de la MRC jugerait opportun, conclure des ententes, l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement.*

Pour nous joindre :
810, montée du Parc
Richmond (Québec) J0B 2H0
Téléphone : 819 826-6505
Courriel : mrc@val-saint-francois.qc.ca